



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 72727

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les mesures, en matière de développement durable, que son ministère compte adopter durant l'année 2010.

Texte de la réponse

Les perspectives d'actions en matière de développement durable pour 2010 sont étroitement liées aux conséquences de la restructuration interne du ministère de la santé et des sports, tant au niveau central, qui a vu le regroupement des structures nationales et territoriales émanant des deux secteurs santé/solidarité, d'une part, et jeunesse/sports, d'autre part. Dans ces conditions, le ministère a entrepris d'intégrer en 2010 dans le plan administration exemplaire le secteur du sport. Ainsi, les travaux relatifs au bilan carbone du site occupé par la direction des sports viennent de commencer, ce qui permettra de disposer, en 2010, d'un bilan carbone de tous les sites du nouveau périmètre ministériel. En outre, l'année 2010 devra tenir compte du nouveau paysage régional et départemental des services, qu'il s'agisse des directions régionales de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale, et de leurs liens avec les nouvelles directions départementales interministérielles de la cohésion sociale ou de la cohésion sociale et de la protection des populations. De même, il conviendra d'examiner dans quelles conditions les opérateurs comme les agences régionales de santé (ARS), établissements publics, désormais créés, devront intégrer des préoccupations de développement durable. Enfin, le ministère aura à coeur de poursuivre les efforts de rationalisation et de maîtrise des consommations et des coûts en ce qui concerne le fonctionnement courant.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72727

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2292

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6732